

Le libéralisme genevois du code civil aux constitutions (1804-1842) [éd. p. Alfred Dufour, Robert Roth, François Walter]

Autor(en): **Vuilleumier, Marc**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **3 (1996)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



débouché privilégié pour les cotonnades devient «champ d'expérimentation pour les banques suisses dans le cadre d'associations financières internationales» (p. 144).

Cosignée par les deux directeurs de la publication, Bouda Etemad et Thomas David, l'introduction élargit le débat, replaçant les contributions dans l'historiographie de l'«impérialisme suisse». *Tertius gaudens* tirant profit de l'impérialisme des autres (Richard Behrendt) «impérialisme secondaire» (Beat Witschi), «colonialisme oblique» (Roland Ruffieux) ou *business imperialism* à l'helvétique (Béatrice Veyrassat)? La juxtaposition des situations et des interactions présentées ici oblige à croiser les approches et à nuancer les simplifications linéaires (l'emprise progressive des intérêts financiers éclipçant les intérêts commerciaux dans l'orientation de la politique extérieure) par une attention portée à la flexibilité des stratégies en présence.

Nicola Ulmi (Genève)

ALFRED DUFOUR, ROBERT ROTH ET
FRANÇOIS WALTER (ÉDS)
**LE LIBÉRALISME GENEVOIS DU
CODE CIVIL AUX CONSTITUTIONS
(1804–1842)**

FACULTÉ DE DROIT DE GENÈVE, HELBING & LICHTEN-
HAHN, BÂLE 1994, 258 P., FS 64.–

Ce livre, qui rassemble les contributions présentées à un colloque tenu à Genève en novembre 1992, est quelque peu déconcertant: sa lecture achevée, on en vient à se demander ce qu'a été véritablement ce libéralisme genevois, objet de l'ouvrage. Les organisateurs semblent s'en être rendus compte qui, dans une introduction ajoutée après coup, tentent, à partir des contributions, d'en définir les grands traits.

Il n'y aurait pas un libéralisme mais plutôt un climat libéral; celui-ci ne serait dû ni à une doctrine, ni à un parti, mais répondrait aux nécessités d'une conjoncture politique singulière: celle représentée par le «progrès graduel» du Premier syndic J.-J. Rigaud, en 1830–1834. Ces libéraux seraient un groupe d'intellectuels entrés en politique, liés par des affinités morales et intellectuelles, par un état d'esprit plus que par une véritable doctrine.

Les dix contributions, chacune intéressante en elle-même, n'ont pas toujours un rapport direct avec le thème de l'ouvrage. Certaines relèvent de l'histoire classique des idées politiques (C. Blamires, Influence de Bentham et influence anglaise dans la pensée d'E. Dumont; A. Keller, La sensibilité à la question sociale: A.E. Cherbuliez). D'autres abordent la question de l'identité nationale fondée sur le protestantisme dans un canton que les annexions de 1815 et 1816 ont rendu mixte (O. Fatio), le sentiment national et son ouverture vers la Suisse (I. Herman), l'attitude des libéraux genevois face à la politique intérieure de la Confédération (A. Dufour). Les trois textes convergent vers une constatation: celle d'une rupture au début des années 1830 dans la conception que l'on se faisait de la «nation genevoise» et d'un recours de plus en plus systématique au sentiment national suisse.

Trois autres études abordent des sujets moins directement en rapport avec le libéralisme au sens strict du terme: les sociétés d'étudiants comme lieux de sociabilité (M. Marcacci); les pouvoirs publics et les beaux-arts (D. Buyssens); les pratiques de la santé et l'hygiène publique (V. Barras). Toutes trois constituent d'intéressantes contributions à l'histoire de la Genève de 1815 à 1841.

Plus strictement politique et juridique, le travail d'A. Ph. Zogmal analyse les rapports entre la Constitution de 1814 et

le Code civil de Napoléon, demeuré en vigueur à Genève jusqu'en...1911. C'est ce dernier qui constitue le fondement du libéralisme de la société genevoise; quant à la Constitution de 1814, moins rétrograde qu'on ne l'a souvent prétendu, elle avait un grand mérite: celui d'être facilement amendable, ce qui fait qu'elle fut en perpétuelle transformation.

Dans «Coppet et Genève», E. Hofmann montre combien les influences entre le cercle de Mme de Staël et les libéraux genevois ont été beaucoup plus ténues qu'on ne l'a souvent prétendu. Remarquons à ce sujet que ce n'est pas seulement sur ce point, mais également sur tout ce qui touche à cette période, celle des prétendues «vingt-sept années de bonheur», que se sont construits de véritables mythes, expression de la nostalgie d'une classe évincée par la Révolution de 1846 et la création de la Genève moderne. Pieusement entretenus par des générations d'historiens qui, tous, partageaient les valeurs et les conceptions de l'ancien patriciat, base sociale du libéralisme genevois, ces mythes sont remis en question par certains des auteurs. Mais peut-être auraient-ils été dignes d'une étude d'ensemble? Et l'on peut sérieusement se poser la question: ce fameux libéralisme genevois, ne serait-il pas, lui aussi, une construction mythique rétrospective?

Pour répondre valablement, il ne faudrait pas se borner à étudier les idées, les débats parlementaires, les brochures et la presse. Il faudrait surtout analyser comment ces théories se traduisent dans la pratique quotidienne des libéraux. C'est ce que relèvent d'ailleurs les organisateurs du colloque (p. 22), ainsi que l'un des rapporteurs (G. Busino, p. 205, à propos de l'application du Code civil). Ce serait particulièrement instructif dans le domaine économique et social, le grand

Le mérite de l'ouvrage, outre la valeur intrinsèque de chacune de ses contributions, réside peut-être moins dans le tableau qu'il dresse du libéralisme genevois que dans le fait de mettre le doigt sur un certain nombre des lacunes de la recherche.

Marc Vuilleumier (Genève)

**ALBERT TANNER
ARBEITSAME PATRIOTEN –
WOHLANSTÄNDIGE DAMEN
BÜRGERTUM UND BÜRGERLICHKEIT
IN DER SCHWEIZ, 1830–1914**

ORELL FÜSSLI, ZÜRICH 1995, 848 S., 16 ABB., FR. 68.–

Gottfried Keller bezeichnet in seinem Grünen Heinrich (Erste Fassung) die Schweiz einmal als «politisches Laboratorium». Eines von dessen gelungensten Produkten war das Schweizer Bürgertum. Wie in kaum einer anderen europäischen Gesellschaft, vielleicht mit Abstrichen noch in Skandinavien, wurde das Bürgertum im 19. Jahrhundert in der Eidgenossenschaft zur wichtigsten und prägenden Sozialformation des Landes. Nirgendwo sonst wurden andere soziale Gruppen wie das Patriziat und die Bauern im Verlauf des Jahrhunderts derart erfolgreich in die entstehende bürgerliche Gesellschaft eingebunden, auf ihre Werte und Orientierungen verpflichtet. Erst die Arbeiterschaft und die Sozialdemokratie formulierten seit dem Ende des 19. Jahrhunderts einen politischen Gegenentwurf.

Tanner legt mit seinem monumentalen Werk eine Beschreibung des Schweizer Bürgertums vor, genauer gesagt: des Bürgertums in Bern und Zürich. Mit beklemmendem Detailreichtum verfolgt er für die beiden Städte seine analytischen Kategorien. Er orientiert sich am Weberschen Begriff der sozialen Klasse und versucht – darauf aufbauend –